

Cahier des charges – accueil de Groupe 2022

Le cahier des charges a pour objectif de définir si les prestataires du territoire Terra Volcana ont la capacité de répondre aux besoins et attentes de l'Office de Tourisme TERRA VOLCANA concernant les clientèles groupes. Pour cela, l'Office de Tourisme TERRA VOLCANA a défini plusieurs critères pour les partenaires souhaitant être intégrés au service groupe de l'Office de Tourisme.

Critères pour rejoindre le service groupe de l'Office de Tourisme Terra Volcana		
Localisation	La structure partenaire doit être sur le territoire de compétence de l'Office de Tourisme TERRA VOLCANA (Communauté de commune RLV + Plaine Limagne). Exception faite si le prestataire est partenaire de l'OT -hors territoire.	
Accueil de groupe – questionnaire APIDAE	La structure partenaire doit avoir renseigné dans son questionnaire APIDAE qu'elle accueille des groupes	
Capacité d'accueil prestataires d'activités / sites de visite	La structure partenaire doit être en mesure d'accueillir minimum 10 personnes	
Capacité d'accueil prestataires hôteliers	La structure partenaire doit être en mesure d'accueillir minimum 10 personnes en chambres individuelles	
Capacité d'accueil camping	La structure partenaire doit être en mesure d'accueillir minimum 20 personnes en mobil homes / bungalows	
Capacité d'accueil gîtes	La structure partenaire doit être en mesure d'accueillir minimum 10 personnes	
Capacité d'accueil Hébergements collectifs	La structure partenaire doit être en mesure d'accueillir minimum 20 personnes	
Capacité d'accueil restaurants	La structure partenaire dispose d'au minimum 30 couverts	
Location de salle	Capacité d'accueil pour la location de salle	La structure partenaire dispose d'une salle de location pouvant accueillir minimum 15 personnes
	Equipement pour l'activité "location de salle"	La structure partenaire dispose d'une salle équipée d'au minimum 1 écran et / ou d'un vidéoprojecteur ainsi que du Wi-Fi
Stationnement	La structure partenaire dispose d'une solution de stationnement adaptée à l'accueil de groupes (parking pouvant stationner un bus /	



**OFFICE
DE TOURISME**

Bureau d'information de Riom
27 place de la Fédération 63200 Riom
www.terravolcana.com

Siret : 844 060 665 000 16 – APE : 7990 Z
N° de TVA intracommunautaire : FR 14844060665

Cahier des charges – accueil de Groupe 2022

	nombreuses places de parking...), sur place ou dans le très proche périmètre
Qualité de l'accueil	La structure partenaire d'hébergement doit répondre à un classement d'au minimum 2 étoiles ou label ou agrément qualitatif équivalent.
Qualité de la prestation	La structure partenaire s'engage à disposer de tous les diplômes et assurances nécessaires à l'exercice de son activité, gageant ainsi sa qualité.
Réactivité	La structure partenaire est facilement joignable par téléphone ou par mail et s'engage à répondre aux sollicitations de l'Office dans un délai de 4 jours ouvrés.

Les engagements de l'Office de Tourisme TERRA VOLCANA :

L'Office de Tourisme TERRA VOLCANA s'engage à intégrer les structures partenaires à son offre groupe, dès lors qu'elles répondent au présent cahier des charges, qu'elles sont signataires de la convention groupe et qu'elles répondent aux demandes des clients groupes.

L'Office de Tourisme TERRA VOLCANA se réserve le droit de retirer une prestation de son offre groupe si celle-ci ne répond plus au présent cahier des charges ou à sa stratégie commerciale.

Les engagements du partenaire :

Le partenaire s'engage à avoir pris connaissance du présent cahier des charges, et de ce fait, le respecter. Le partenaire s'engage à vérifier l'exactitude des données transmises à l'Office de Tourisme.



**OFFICE
DE TOURISME**

Bureau d'information de Riom
27 place de la Fédération 63200 Riom
www.terravolcana.com

Siret : 844 060 665 000 16 – APE : 7990 Z
N° de TVA intracommunautaire : FR 14844060665